



académie
Aix-Marseille 

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-695-950 du 22/02/2016

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DEPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHONE COMPETENTE A L'EGARD DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Référence : Article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur - Tout public

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances citées en objet.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales

VU l'arrêté portant composition de la commission de réforme départementale des adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en date du 28 janvier 2015

VU les propositions présentées par les représentants des personnels de la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en sa séance du 15 janvier 2016

CONSIDÉRANT la promotion de Madame BUCCHIERI Patricia dans le corps des secrétaires administratives de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignées en qualité de représentantes des personnels aux commissions de réforme départementales **des adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence :2016-1

Dossier suivi par :

Sophie.yagues

Secrétariat de division

Téléphone :

04 42 91 72 26

Fax :

04 42 91 70 06

ce.diepat@ac-aix-

marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence

cedex 1

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence

- Madame Brigitte CULOT
DSDEN 04 – Digne Les Bains (04)
- Madame Maria COMITE
DDCSPP – Digne Les Bains (04)

Pour le département des Hautes-Alpes

- Madame Maria COMITE
DDCSPP – Digne Les Bains (04)
- Madame Nathalie GUYON
Lycée André Honnorat – Barcelonnette (04)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Nathalie SOUCHAL
Collège Mignet – Aix-en-Provence (13)
- Madame Martine ARDUINO
DSDEN 13 – Marseille (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Madame Alice BALME
Collège Vallis Aeria – Valréas (84)
- Madame Nathalie BREGUIER
CIO Salon de Provence – Salon de Provence (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 20 janvier 2016

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des relations
et des ressources humaines

Gérard MARIN